L'INFO Municipale de Labelle

MOT DU MAIRE

Volume 32 - Numéro 5
5 mai 2021

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021, le maire suppléant a présenté les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 6 443 239 $ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 5 794 763 $.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 856 154 $. Cet excédent s'explique par des revenus supplémentaires dû à l'augmentation d'évaluation résultant de mises à jour, des droits de mutations supérieurs de 78 % à ceux prévus, des nouveaux transferts (communément appelé subvention) dont une aide financière dans le contexte de la pandémie. À cela s'ajoute également une bonification du programme d'aide à la voirie locale et l'obtention d'aide financière au niveau de la politique familiale et l'aide de l'éveil à la lecture. De plus, des dépenses ont été inférieures aux prévisions suite à des activités et évènements qui n'ont pas été réalisés, des salaires non versés (congés, départ prématuré, etc.) et l'utilisation de soldes disponibles de règlement d'emprunt.

De plus, l'excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2020 se chiffre à 1 434 462 $, dont 368 477 $ est réservée dans les fonds suivants : infrastructures, imprévus ainsi que développement économique.

Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 1 104 475 $ réparti dans une réserve pour l'aqueduc de 176 384 $, une réserve pour l'égout de 338 244 $ et 589 847 $ pour les projets déjà prévus.

Au 31 décembre 2020, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 3 645 596 $, ce qui est nettement inférieur à la moyenne provinciale.

Les principales réalisations de l'année 2020 sont :

- La réfection de l'escalier extérieur à l'Hôtel de ville
- L'achat des équipements et de l'ameublement du restaurant-auberge de la gare
- La réparation de la toiture du bâtiment de la gare
- L'acquisition d'un écran géant à la chapelle

En conclusion, la Municipalité de Labelle est en excellente santé financière grâce à une gestion saine et efficace.

Le maire suppléant, Yvan Guindon

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2021 tenue en visioconférence sans la présence du public.

Appel d'offres et soumissions

Le conseil a autorisé la direction à aller en appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage municipal.

Administration, finances et ressources humaines

Le rapport financier pour l'année 2020 a été déposé et sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1, la secrétaire-trésorière a déposé le rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité pour l'année 2020. Ce rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Sa période d'essai étant terminée, l'embauche de M. Vincent Forget à titre de directeur du Service incendie et sécurité publique a été confirmée. L'arrivée en poste de M. Forget s'est avérée un précieux atout pour son service ainsi que pour toute l'équipe municipale.

Considérant les besoins de liquidités temporaires de Télé-Fibre La Minerve et que les Municipalités de La Minerve et Labelle considèrent qu'il est dans l'intérêt des contribuables que l'internet haute vitesse soit disponible sur la plus grande partie possible de leurs territoires, il a été autorisé que la Municipalité cautionne, si nécessaire, de 30% d'un emprunt d'un maximum de 300 000 $, jusqu'à concurrence de la somme de 90 000 $.

Travaux publics

Le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté dans la portion réservée aux infrastructures pour autoriser un mandat additionnel à la firme Terraformex pour la réalisation de plans et devis pour la stabilisation des berges sur le terrain adjacent au bureau d'accueil touristique au coût de 5 375 $ plus les taxes applicables ainsi que pour la réalisation de travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Moulin, pour un montant n'excédant pas 10 000 $ plus les taxes.

Il a aussi approprié des fonds de l'excédent affecté à l'égout pour autoriser la réparation de pompes pour le réseau d'égout sanitaire pour un montant n'excédant pas 10 000 $ plus les taxes.

Enfin, le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté pour autoriser l'achat d'un balai de rue au montant de 15 000 $ plus les taxes.

Urbanisme et environnement

Trois (3) demandes de dérogations mineures ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter pour la demande numéro 2021-009 la dérogation pour l'aménagement d'une 2e entrée véhiculaire sur le terrain afin d'accéder au garage. Toutefois, le conseil refuse la dérogation de 1,38 mètre sur la largeur de la 2e entrée véhiculaire. Le tout, sur le lot 5 225 346 situé au 1287 chemin de la Presqu'île;

- D'accepter pour la demande numéro 2021-010 la dérogation afin de régulariser la reconstruction de 50 % de la terrasse à moins de 5 mètres de la ligne des hautes eaux ainsi que la dérogation de 2,85 % sur le coefficient d'occupation au sol afin de régulariser les bâtiments et constructions existants sur la propriété. Toutefois, le conseil refuse la dérogation de 0,91 % sur le coefficient d'occupation au sol pour la construction du cabanon. Le tout, sur le lot 5 225 157 situé au 12333 chemin Chadrofer;

- De refuser la dérogation numéro 2021-011 afin d'ajouter un 2e quai sur le terrain dans la servitude de passage afin de desservir les lots 5 225 239 et 5 225 249. Le tout, sur le lot 5 223 636 situé au 11500 chemin du Lac-Labelle.

Le conseil a également accepté l'ajout à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-006 du secteur boulevard Curé-Labelle pour un revêtement extérieur de canexel dans les tons de blanc ou blanc cassé/crème avec briques de couleurs beige-brun et une toiture de bardeaux d'asphalte noire. De plus, un accent rouge aux portes d'entrée des logements peut être ajouté. Le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot numéro 5 010 508, sur le boulevard Curé-Labelle.

Sécurité incendie et sécurité publique

Le conseil a adopté le nouveau Plan de sécurité civile de la Municipalité de Labelle, tel que préparé par le Service de sécurité incendie et sécurité publique de la Municipalité.

Le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté pour autoriser la réalisation de travaux de réparation du plafond de la caserne ainsi que pour la tenue d'une formation en sauvetage riverain pour les pompiers.

Loisirs, culture et tourisme

Le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté pour accorder un mandat à Patrick De Munck, désigner d'aménagement paysager, pour la réalisation d'un plan d'aménagement pour le parc des Cheminots et du stationnement adjacent.

Le conseil a également accepté la signature d'un nouveau protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle pour l'année 2021.

Enfin, le conseil a autorisé la réalisation du projet d'agriculture urbaine pour lequel une aide financière de 8 000 $ a été accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralités et approprié une somme de 4 000 $ de l'excédent non affecté en guise de participation municipale.

Règlements

Le second projet de règlement numéro 2021-326 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage a été adopté avec de légères modifications.

Ce second projet de règlement ainsi qu'un avis public relatif à la demande de participation à un référendum s'y rapportant sont disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca ou en communiquant avec la soussignée.

Questions

Seulement trois personnes ont adressé des questions au conseil dans les délais requis ce mois-ci. Les réponses sont disponibles sur la visioconférence de la séance publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du mois d'avril 2021.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 17 mai 2021 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale, Claire Coulombe

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE MAI

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 17 mai 2021 à 20h et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure soient :

Demande #2021-012 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la reconstruction de 50 % de la galerie adjacente au bâtiment principal dans la rive. Le tout sur le lot 5 225 167, situé au 11885 chemin Chadrofer.

Demande #2021-013 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction d'un patio, d'un escalier en béton et d'une descente de sous-sol dans la rive et de 0,80 mètre avec la ligne des hautes eaux pour régulariser l'implantation du bâtiment principal. Le tout sur le lot 5 224 089, situé au 5083 chemin de la Minerve.

Toute personne intéressée relativement à ces demandes de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca .

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES!

La pandémie à laquelle nous faisons face présentement exacerbe un problème auquel les municipalités devaient déjà faire face, celui des lingettes désinfectantes. Bien que ces lingettes humides soient très prisées pour leurs facultés antiseptiques, elles sont fibreuses et ne peuvent donc pas se désintégrer dans les conduits d'eaux usées.

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans le réseau d'égout, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités :

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 14 mai 2021 **Date de parution** 2 juin 2021

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

La Municipalité de Labelle organise sa journée de l'environnement, une distribution de petits arbres gratuits sera effectuée grâce à la collaboration du Club des 4H ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Une distribution de compost sera également effectuée cette journée.

Vous trouverez également des informations concernant le compostage, le recyclage ainsi que la règlementation qui s'applique en matière d'environnement sur le territoire de Labelle.

Au plaisir de vous voir.

Notre responsable horticole sera présent pour vous parler du projet d'agriculture urbaine.

Bienvenue à tous

Lieu : Parc René-Lévesque **Date :** Le **Samedi** 5 juin 2021. **Heures**: De 8h00 à 12h00. (Distribution d'arbres)
De 8h00 à 14h00. (Distribution de compost)

Mois de l'arbre et des forêts

Au Québec, depuis plus d'un siècle, le Mois de l'arbre et des forêts est le moment privilégié pour les amants de la forêt de montrer leur attachement à cette immense ressource qui peuple notre territoire. Si notre histoire est intimement liée à notre forêt, notre futur l'est tout autant, indissociable de cette ressource renouvelable, plus que jamais essentielle à l'avenir écologique, économique et social du Québec.

Chaque année, au cours du mois de mai, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ses partenaires invitent les organismes, les écoles et les municipalités à organiser diverses activités dans leurs communautés. Le Mois de l'arbre et des forêts contribue ainsi à faire réaliser l'importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie quotidienne, que ce soit par notre travail ou nos loisirs, ou encore par l'utilisation des milliers de produits dérivés des arbres.

Une ressource omniprésente

Au Québec, les forêts couvrent plus de la moitié du territoire, soit plus de 900 000 km² sur une superficie totale de 1 700 000 km². Elles constituent 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales. La ressource forestière est encore aujourd'hui un des principaux moteurs de l'économie des régions du Québec et génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois en foresterie, en villégiature et en récréation pour ne nommer que ces domaines. L'ensemble des municipalités en bénéficie. Même les populations des grands centres urbains en profitent, puisque si les entreprises de première transformation du bois sont généralement situées près de la ressource, les entreprises de deuxième et troisième transformation se rapprochent plus souvent des marchés, donc des grands centres.

Ainsi, la forêt québécoise, en plus d'être riche, diversifiée et en santé, est créatrice d'emplois par les nombreuses retombées qu'elle génère.

Veuillez prendre note qu'il n'y a plus de collecte d'encombrants et ce, depuis plusieurs années déjà. Depuis quelques temps, nous retrouvons divers objets aux abords des chemins de la Municipalité. Vous pouvez aller porter vos encombrants aux éco centres (Voir l'encadré ci-joint).

Nous vous informons qu'il est également possible de bénéficier d'un service de transport de collecte des gros rebuts à partir de votre propriété vers le complexe environnemental de la Rouge (RIDR). Si vous désirez avoir ce service privé, veuillez-vous informer auprès de monsieur Marcel Paiement au **819-321-2367**, des frais s'appliqueront selon la distance à parcourir et le volume de déchets à transporter.

MRC DES LAURENTIDES

ÉCO CENTRES

SERVICE GRATUIT

Réservé aux citoyens, OBNL et ICI[1] de la MRC des Laurentides.

- Matières recyclables
- Polystyrène et plastique #6
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)[2]
- Encombrants
- Produits électroniques
- Résidus domestiques dangereux
- Résidus verts[3]
- Pneus et batteries d'auto

[1]Des restrictions s'appliquent. [2]Maximum de 26 visites par année pour les citoyens et les OBNL. Interdits aux ICI. [3]Acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts (printemps et automne) et au Complexe environnemental de la Rouge - RIDR (toute l'année).

ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT
60, chemin de Brébeuf

HEURES D'OUVERTURE :

Du 5 janvier au 3 avril 2021
Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30 • Samedi : 9 h à 15 h

Du 5 avril au 8 mai 2021
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30 • Samedi : 9 h à 15 h

Du 9 mai au 19 septembre 2021
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30
Samedi : 9 h à 15 h • Dimanche : 10 h à 15 h

Du 21 septembre au 31 décembre 2021
Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30 • Samedi : 9 h à 15 h

Fermé les jours fériés

ÉCOCENTRE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE (RIDR)
688, chemin Parc-Industriel, Rivière-Rouge

HEURES D'OUVERTURE :

Ouvert à l'année
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h

Du 8 mai au 18 septembre 2021
Samedi : 8 h 30 à 12 h

TERRE EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens et citoyennes, vous désirez faire des travaux d'aménagement nécessitant des dépôts de terre ou sable, nous vous invitons à prendre votre permis de remblai au coût de 20 $ afin d'effectuer vos travaux. D'ailleurs, il vous sera possible de recevoir de la terre des travaux publics gratuitement s'il s'avère que des travaux sont effectués près de chez vous.

Un formulaire doit être dûment rempli afin de confirmer votre demande de terre. Quelques informations seront nécessaires pour le permis telles que le site des travaux, la distance au lac, cours d'eau et milieu humide, type de travaux (stationnement, entrée véhiculaire, rehaussement de terrain, etc.).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mme Marie-Laurence Vinet au poste 5011.

Au plaisir de vous aider.

Pélicamp 2021

INSCRIPTIONS:
Inscriptions et paiement en ligne.
À partir du 6 mai.

Tarif réduit jusqu'au 21 mai.
Date limite le 4 juin

Rendez-vous sur notre site web et cliquez sur le logo Pélicamp à droite de la page d'accueil

Et vous trouverez tous les détails sous l'onglet camp de jour

Pélicamp 2021

RENCONTRE D'INFORMATION
Mercredi 16 juin 19h30
Séance virtuelle
Un lien vous sera envoyé par courriel quelques jours avant

Vous êtes invités à venir assister à une rencontre d'information organisée par le camp de jour de Labelle. Il nous fera plaisir de vous donner un aperçu du fonctionnement du camp de jour, ainsi que des activités qui y seront offertes.

Au plaisir de vous y voir!

Tarifs été 2021	Rabais Jusqu'au 21 mai	Prix régulier
Inscription Pélicamp sans service de garde	240 $	300 $
Inscription Pélicamp avec service de garde	340 $	400 $
Rabais familial sans service de garde	65$ (2e enfant) 75$ (3e enfant et +)	
Rabais familial avec service de garde	70$ (2e enfant) 80$ (3e enfant et +)	

Politique familiale – municipalité amie des aînés
Suivi du dossier

Les membres du comité familles-aînés tiennent à vous remercier chaleureusement pour votre participation: 400 sondages ont été complétés! Nous en sommes à compiler les résultats et à travailler sur un plan d'action afin de répondre aux besoins des aînés et des familles.

Nathalie Robson, Directrice de la bibliothèque et chargée de projet PFM – MADA
819-681-3371 poste 5021

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Comptoir d'Entraide de Labelle

***Grande Vente du* 10 au 14 mai 2021**

achetez 2 items à prix régulier et le 3ième est gratuit (le moins cher)
du lundi au vendredi de 9h à 16h

N'oubliez pas, nous serons ouverts **samedi le 1er mai de 10h à midi.**

Venez nous voir 127 du Collège, Labelle, 819-686-1878

FÊTE DES PATRIOTES

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés lundi le 24 mai prochain

Prenez note des numéros de téléphones suivants pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819-681-3371, poste 5010
Urgence voirie: 819-429-9111
Toute autre urgence: 911

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Mai	**10 au 14**		Grande vente «acheter 2 articles et le 3e est gratuit»	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Mai	**06**		Inscriptions au camp de jour	Municipalité de Labelle	En ligne
Mai	**08**	**9h**	Journée du grand ménage	Municipalité de Labelle	Gymnase, Centre communautaire
Mai	**14**		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Mai	**17**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée ou en visioconférence
Juin	**02**		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juin	**05**		Journée de l'environnement	Municipalité de Labelle	Parc René-Lévesque

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc. : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.